

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 JUIN 2026

Le conseil d'administration de l'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense s'est réuni le 30 juin 2026.

### Ordre du jour

Points soumis à approbation et délibération

- Approbation du PV du CA du 13 mars 2026
- Budget rectificatif n°1 de l'année 2026

### DELIBERATIONS<sup>1</sup>

#### 1. Procès-verbal du conseil d'administration du 13 mars 2026

« Le conseil d'administration de l'établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 13 mars 2026 »

---

<sup>1</sup> Se reporter aux pages 3 à 5 du présent document pour le détail de chaque délibération mentionnée.

## **2. Budget rectificatif n°1 de l'année 2026**

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

### Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 257,40 ETPT dont 254,79 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 2,61 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 31 387 502 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 19 373 000 € personnel
  - 7 601 240 € fonctionnement
  - 4 413 262 € investissement
- 31 684 743 € de crédits de paiement dont :
  - 19 373 000 € personnel
  - 7 602 240 € fonctionnement
  - 4 709 503 € investissement
- 31 807 842 € de prévisions de recettes
- 123 099 € de solde budgétaire

### Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 123 099 € de variation de trésorerie
- -862 510 € de résultat patrimonial
- 977 935 € de capacité d'autofinancement
- 386 268 € de variation du fonds de roulement

### Article 3 :

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires et de l'équilibre financier sont joints à la présente délibération.

**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'ECPAD DU 30 JUIN 2026**

**Objet : Procès-verbal du conseil d'administration du 13 mars 2026**

*« Le conseil d'administration de l'établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 13 mars 2026 »*

Certifié conforme au procès-verbal de la séance du 30 juin 2026  
par le président du conseil d'administration.



David LACOMBLE

**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'ECPAD DU 30 JUIN 2026**

**Objet : Budget rectificatif n°1 2026**

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 257,40 ETPT dont 254,79 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 2,61 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 31 387 502 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 19 373 000 € personnel
  - 7 601 240 € fonctionnement
  - 4 413 262 € investissement
- 31 684 743 € de crédits de paiement dont :
  - 19 373 000 € personnel
  - 7 602 240 € fonctionnement
  - 4 709 503 € investissement
- 31 807 842 € de prévisions de recettes
- 123 099 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 123 099 € de variation de trésorerie
- - 862 510 € de résultat patrimonial
- 977 935 € de capacité d'autofinancement
- 386 268 € de variation du fonds de roulement

Article 3 :

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires et de l'équilibre financier sont joints à la présente délibération.

Certifié conforme au procès-verbal de la séance du 30 juin 2026  
par le président du conseil d'administration.



David LACOMBLED